



## PROGRAMME SUD<sup>1</sup> MIS EN OEUVRE PAR L'APCE

<p><b>Thèmes du Projet et périodes</b></p>	<p><b>Programme Sud III (2018-2020)</b> « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la méditerranée »</p> <p><b>Programme Sud II (2015-2017)</b> « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée »</p> <p><b>Programme Sud I (2012-2014)</b> « Renforcer la réforme démocratique dans les pays méridionaux »</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p>Programme Sud est financé par l'Union européenne et par le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe</p>
<p><b>Dimension parlementaire mise en œuvre par l'APCE</b></p>	<p><b>La dimension parlementaire des projets du Programme Sud vise la promotion des valeurs démocratiques</b> à travers la sensibilisation des parlementaires de la région du sud de la Méditerranée et la promotion du rôle des parlements nationaux de la région dans la consolidation de la démocratie, des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination dans leur pays grâce à des réformes législatives et au dialogue politique interparlementaire de pair à pair.</p> <p>Un autre enjeu est le renforcement des capacités du personnel des parlements nationaux de la région de voisinage afin qu'ils puissent mieux assister les parlementaires dans la définition et l'adoption de lois pertinentes conformes aux normes du Conseil de l'Europe.</p> <p><b>La valeur ajoutée des activités de l'APCE</b> réside dans son expertise reconnue dans les domaines de la démocratie et des institutions démocratiques, mais aussi dans les domaines de compétence de ses Commissions : questions de la démocratie, questions juridiques et de droits de l'homme, droits sociaux, culture et médias, migrations, égalité et non-discrimination. L'APCE partage avec les pays partenaires la richesse de ses textes adoptés et l'expérience de ses membres, représentant 48 pays membres.</p> <p>Grâce à la mise en œuvre du Programme Sud, l'APCE est devenue une plate-forme de dialogue politique élargi et le centre d'une coopération régionale interparlementaire effective dans la région du Sud de la Méditerranée.</p>
<p><b>Publique</b></p>	<p>Parlementaires et les fonctionnaires des parlements nationaux de la région du sud de la Méditerranée ;</p> <p>Coopération au niveau national et régional avec les Parlements de la Jordanie et du Maroc et le Conseil national palestinien, ayant le statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE ;</p> <p>Coopération au niveau régional avec les Parlements de l'Algérie, de l'Egypte, du Liban et de la Tunisie.</p>

<sup>1</sup> Programme Sud – programme conjoint financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe



**Objectifs et résultats attendus**

**Programme Sud III (2018-2020):** La présente action sera menée principalement au niveau régional et visera le développement d'une coopération interparlementaire et le renforcement du rôle du Parlement dans l'élaboration de législations et de politiques conformes aux normes du Conseil de l'Europe dans quelques domaines spécifiques d'intérêt commun choisis, afin d'obtenir des objectifs suivants:

- Construire la sécurité démocratique en Méditerranée - rôle du Parlement dans la construction de la stabilité démocratique de la région par le dialogue politique avec son voisinage; rédiger et adopter des lois nationales conformes aux normes démocratiques du Conseil de l'Europe; améliorer la collaboration interinstitutionnelle Gouvernement/Parlement et les consultations du Parlement avec la société civile ;
- Développer des politiques de migration et de diaspora visant à faciliter les échanges économiques et la contribution des diasporas au développement de leurs pays d'origine et des pays d'accueil par la création de synergies entre les autorités publiques et les sociétés civiles de la diaspora; combattre la radicalisation des migrants grâce à des politiques plus inclusives pour les populations de diasporas ;
- Améliorer la participation des femmes à la vie politique : le rôle du Parlement dans le développement d'instruments démocratiques donnant un accès égal aux femmes aux partis politiques, aux parlements et aux élections ;
- Obtenir du progrès dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les pays du sud de la Méditerranée à travers une meilleure législation et les politiques contre la violence à l'égard des femmes ainsi que leur application effective;
- Développer la coopération parlementaire régionale entre les pays voisins de la région et avec les Etats membres du Conseil de l'Europe sur des sujets spécifiques d'intérêt commun tels que la migration, la diaspora ou les questions d'égalité et de non-discrimination.

**Programme Sud II (2015-2017)** Au cours de cette période, les résultats attendus suivants ont été obtenus :

- Un soutien efficace a été apporté aux parlementaires et au personnel des parlements dans les processus constitutionnels et le développement de nouveaux cadres législatifs, en particulier pour les Parlements marocain et jordanien et le Conseil national palestinien. Ce soutien couvrait la sensibilisation au fonctionnement de la gouvernance démocratique et la mise en place des structures parlementaires nécessaires pour promouvoir et protéger la démocratie parlementaire et les droits de l'homme;
- Une promotion des normes et conventions du Conseil de l'Europe, ouvertes aux pays voisins, visant à consolider un espace juridique commun entre l'Europe et le sud de la Méditerranée a été développée;
- Une coopération interparlementaire régionale a été développée dans les domaines de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme par la création et le soutien de réseaux formels et informels entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée, tels que le Réseau parlementaire de la diaspora et les conférences sur les questions migratoires.

**Programme Sud I (2012-2014)** En 2011 le Conseil de l'Europe a adopté sa politique à l'égard des régions voisines, poursuivant trois objectifs :

1. Faciliter la transition politique démocratique ;
2. Contribuer à promouvoir une bonne gouvernance ;
3. Renforcer et élargir l'action régionale du Conseil de l'Europe dans la lutte contre des menaces transfrontalières et mondiales comme la traite des êtres humains, le crime organisé, le terrorisme.

Un lien a aussi été établi entre cette politique du Conseil de l'Europe et la nouvelle Politique de voisinage de l'Union européenne afin de soutenir conjointement les processus de réforme dans les Etats de la région méditerranéenne à travers un programme conjoint appelé « Programme Sud ». La première phase du Programme Sud était structurée autour des quatre composantes, dont la quatrième, visant la promotion des valeurs de la démocratie et le renforcement de la démocratie dans la région du Sud de la Méditerranée, était mise en œuvre par l'APCE au niveau parlementaire. En 2012-2014, l'APCE a principalement développé des activités avec le Parlement du Maroc, son premier partenaire pour la démocratie [voir les résolutions 1680 (2009) et 1818 (2011)] et a organisé une première conférence régionale avec d'autres Parlements partenaires de la région: Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Tunisie et Conseil national palestinien

<p><b>Textes de référence</b></p>	<p><b>PPSD (2018) 05 rév.</b> <i>Rapport de synthèse sur les activités dans le cadre du Programme Sud mises en œuvre par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2012-2017</i> <a href="http://website-pace.net/documents/10643/4306264/PPSD-2018-05-EN.pdf/bfc5da99-a39a-4088-b152-875295361552">http://website-pace.net/documents/10643/4306264/PPSD-2018-05-EN.pdf/bfc5da99-a39a-4088-b152-875295361552</a></p> <p><b>Résolution 2183 (2017)</b> <i>sur l'Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de Jordanie</i></p> <p><b>Résolution 2105 (2016)</b> <i>sur l'Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien</i></p> <p><b>Résolution 2086 (2016)</b> <i>sur la Demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de Jordanie</i></p> <p><b>Résolution 2061 (2015)</b> <i>sur l'Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc</i></p> <p><b>Résolution 1969 (2014)</b> <i>sur l'Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national</i></p> <p><b>Résolution 1942 (2013)</b> <i>sur l'Évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc</i></p> <p><b>Résolution 1940 (2013)</b> <i>sur la Situation au Moyen Orient</i></p> <p><b>Résolution 1831 (2011)</b> <i>sur La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe</i></p> <p><b>Résolution 1830 (2011)</b> <i>sur la Demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Conseil national palestinien</i></p> <p><b>Résolution 1818 (2011)</b> <i>sur la Demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement du Maroc</i></p> <p><b>Résolution 1680 (2009)</b> <i>sur la Création d'un statut de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire</i></p> <p><b>Résolution 1598 (2008)</b> <i>sur Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb</i></p>
<p><b>Activités</b></p>	<p><b>Programme Sud III (2018-2020)</b></p> <p><b>Rabat, le 8 février 2018 :</b> Réunion régionale sur « La prévention de la radicalisation des migrants par l'intégration : le rôle des parlements et des associations de la diaspora »</p> <p><b>Genève, le 18 mai 2018 :</b> Forum des Diasporas sur « Les diasporas en tant que partenaires du développement dans le monde globalisé »</p> <p><b>Rabat, le 5 juillet 2018 :</b> Conférence régionale sur « Les femmes en politique: comment progresser vers l'égalité? »</p> <p><b>Paris, le 20 septembre 2018 :</b> Conférence régionale sur « Législation et politiques en matière de violences faites aux femmes. Avancées législatives et standards internationaux dans les pays du Sud de la Méditerranée »</p> <p><b>Kiev, le 24 septembre 2018 :</b> Conférence régionale « Plate-forme pour les politiques de coopération: rôle des associations de la diaspora et synergies avec les autorités publiques »</p> <p><b>Dubrovnik, le 6 novembre 2018 :</b> Conférence régionale « Renforcer la sécurité démocratique en Méditerranée: défis communs, responsabilité partagée »</p> <p><b>Programme Sud II (2015-2017)</b></p> <p><b>Lagos (Portugal), les 30-31 mars 2015</b> Conférence régionale sur le dialogue concernant les migrations Nord-Sud</p> <p><b>Strasbourg, les 16-17 novembre 2015</b> Séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe pour les agents du Parlement de la Jordanie et du Conseil National palestinien</p> <p><b>Amman, le 30 mai 2016</b> Séminaire sur la démocratie parlementaire pour le Parlement de la Jordanie, Partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE</p> <p><b>Lisbonne, les 24-25 novembre 2016</b> Forum de Lisbonne 2016 – “Migration et droits de l'homme. Comment structurer une action collective efficace?”</p> <p><b>Rome, les 2-3 mars 2017</b> Séminaire sur le rôle des parlements dans l'évaluation des politiques publiques pour les agents du Parlement du Maroc</p>

<p><b>Lisbonne, les 7-8 septembre 2017</b> Conférence de lancement du Réseau parlementaire sur les politiques relatives aux diasporas</p> <p><b>Strasbourg, 20-22 novembre 2017</b> Séminaire de formation pour les cadres du Parlement de la Jordanie</p> <p><b>Programme Sud I (2012-2014)</b></p> <p><b>Strasbourg, les 5 et 6 juillet 2012</b> Visite d'étude des secrétaires généraux des deux chambres du Parlement du Maroc et mise en place de prérogatives du programme de coopération pour 2012-2014</p> <p><b>Rabat, le 8 novembre 2012</b> Séminaire sur le contrôle exercé par les parlements sur l'action des gouvernements</p> <p><b>Strasbourg, les 19 et 20 décembre 2012</b> Séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe pour les agents du Parlement du Maroc</p> <p><b>Rabat, le 15 mai 2013</b> Séminaire sur l'initiative législative populaire</p> <p><b>Bruxelles, les 19 et 20 juin 2013</b> Séminaire sur les Institutions européennes pour les agents du Parlement du Maroc</p> <p><b>Lisbonne, les 5 et 8 novembre 2013</b> Forum de Lisbonne 2013 et Conférence régionale sur les changements politiques en Méditerranée du sud et au Proche-Orient : le rôle des institutions représentatives</p> <p><b>Rabat, le 19 juin 2014</b> Séminaire sur les rôles de la majorité et de l'opposition</p> <p><b>Strasbourg, les 11 et 12 décembre 2014</b> Séminaire de renforcement des capacités pour les agents du Parlement du Maroc</p>
--